

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DD 92

N° Spécial

08 Décembre 2017

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Agence Régionale de Santé – DD92

du 08 Décembre 2017

SOMMAIRE

| Arrêtés | Date | AGENCE REGIONALE DE SANTE | Page |
|----------------------------------|------------|---|------|
| ARS-DD92 OAPS N° 2017- 124 | 21.11.2017 | Arrêté portant modification de l'arrêté N° 2017- 044 du 19/04/2017 et portant nomination des membres du conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier STELL de Rueil-Malmaison | 3 |
| ARS-DT92 OAPS N° 2017- 125 | 29.11.2017 | Arrêté portant modification des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture du lycée Etienne-Jules Marey de BOULOGNE BILLANCOURT, formation continue | 5 |

AGENCE REGIONALE DE SANTE DIRECTION DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2017-124 du 21/11/2017 portant modification de l'arrêté N° 2017-044 du 19/04/2017 et portant nomination des membres du conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier STELL de Rueil-Malmaison

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- **Vu** le code de la santé publique ;
- **Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- **Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- **Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;
- **Vu** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier STELL est composé comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers :

Madame Soraya FEKKAR

Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation :

Monsieur Yannick LORENTZ

Le conseiller pédagogique régional

Le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant :

Madame Marie-France LE PECHOUX

L'infirmier désigné par le directeur de l'institut de formation exerçant hors d'un établissement public de santé :

Madame Cécile VOULOIR

L'enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université :

Docteur Jérôme TOURRET-ARNAUD

Le président du conseil régional ou son représentant

Les représentants des étudiants, six étudiants élus par leurs pairs :

Délégués des étudiants de 1ère année :

Titulaire: Monsieur Jonathan LEMERABET

Titulaire: Monsieur Vincent TISSOT

Suppléant : Monsieur Tomas PICARD-BACHELERIE

Suppléant: Madame Léa COUASNON

Délégués des étudiants de 2ème année :

Titulaire: Monsieur Yohan JALET Titulaire: Madame Emilie MONNIER

Suppléant: Madame Agathe GIN

Suppléant : Madame Sonya BENTOT-SOUNI

Délégués des étudiants de 3ème année :

Titulaire: Madame Hervelyse ALEXIS Titulaire: Madame Johanna DRAME Suppléant: Monsieur Jules GARIMEDE Suppléant: Monsieur Tanguy TREHIN

Les représentants des enseignants, trois enseignants permanents de l'institut de formation, ou leurs suppléants :

Titulaire: Madame Julie TERON NACCACHE

Titulaire: Madame Naïma FARS
Titulaire: madame Lydie QUILLERE

Suppléant : Madame Marie-Candide SAMAKE

Suppléant : Madame Virginie DILLEE

Suppléant : Madame Aïcha MOTAOUKKIL

Les deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé ou leurs suppléants :

-le cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé :

Titulaire: Madame Hassina SELMANI

Suppléant : Monsieur Jean-Louis DELARUELLE

-le cadre de santé dans un établissement de santé privé :

Titulaire : Madame Hassan FELLAGUE Suppléant : Madame Amina ABASSI

Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation :

Titulaire: Docteur Jacques FOGELMAN

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier STELL de Rueil-Malmaison est abrogé.

<u>Article 3 :</u> Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

<u>Article 4</u>: Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 21/11/2017

La Déléguée départementale des Hauts-de Seine de l'Agence régionale de santé Ile de France

Monique REVELLI

Arrêté ARS DT92/OAPS N° 2017-125 du 29/11/2017 portant modification des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture du lycée Etienne-Jules Marey de BOULOGNE BILLANCOURT, formation continue

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

- **Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;
- **Vu** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;
- **Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 du14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- **Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

ARRETE

<u>Article 1</u>: La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaire de puériculture du lycée Etienne-Jules Marey de BOULOGNE-BILLANCOURT, formation continue est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président

Le Directeur de l'Institut de Formation d'auxiliaire de puériculture ou son représentant :

Titulaire : Monsieur Raynald PEZAVANT Suppléant : Madame Sabine MERIEL

Le représentant de l'organisme de gestionnaire ou son représentant :

Titulaire : Madame Delphine VERZOTTI Suppléant : Madame Dalila DUNLOP

La puéricultrice, formatrice permanente de l'Institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire: Madame Virginie DEBRY **Titulaire:** Madame Caroline CHABY

Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, chacune désignée pour trois ans par le directeur de l'Institut :

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :

Titulaire: Madame Marilyne JEANROY

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de petite enfance :

Titulaire: Madame Catherine GUBER

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;

Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Mélanie ROMILIEN Titulaire : Madame Johanne PIERRE

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture du lycée Etienne-Jules Marey, formation continue est abrogé.

<u>Article 3 :</u> Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal-administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4: Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la déléguée territoriale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 29/11/2017

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale Cellule CRD - DA - RAA

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/